

**C.R.E.O Midi-Pyrénées**  
*Centre Régional des Enseignants d'Occitan*  
*De Midi-Pyrénées*  
**Siège social : C.R.O.M**  
**56, rue du Taur**  
**31000 Toulouse**

**Audience auprès de Monsieur le Recteur**  
**d'Académie de Toulouse**  
**25 mars 2008**

Depuis plus de trente ans, le Centre Régional des Enseignants d'Occitan de Midi-Pyrénées représente tous les enseignants d'occitan de l'académie, de la maternelle à l'université. Notre association est depuis longtemps considérée comme un partenaire du rectorat, afin de développer une politique académique en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture occitanes : les premiers sites bilingues en 1989, le CAPES en 1990, les différents plans de développement, les circulaires rectorales. Nous avons toujours eu une attitude d'ouverture et de concertation avec l'institution, notamment lors des CAEOC, favorisant ainsi un bon climat de travail ainsi que de réels progrès.

Notre association fédère huit CREOs départementaux, ce qui nous permet d'être bien informés des avancées mais aussi des problèmes sur l'ensemble de l'académie.

Le CREO MP est lui-même rattaché à la FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et de Culture d'Oc), elle-même fédérée au sein de la FLAREP (Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public).

C'est donc dans le cadre d'une délégation de la FELCO que nous avons rencontré Monsieur Darcos en juin 2007. Il nous a réaffirmé sa volonté de voir progresser l'enseignement des langues régionales, dont l'occitan. Il nous a rappelé avec force qu'il était très fier d'avoir signé la circulaire de 1995.

***Le Recteur intervient pour nous informer que le ministre lui a personnellement révélé son attachement à l'Occitan.***

Depuis de nombreuses années, les différents Recteurs de l'académie de Toulouse ont encouragé et soutenu cet enseignement par une politique académique constante, qui s'est traduite par un développement significatif de l'offre d'enseignement.

D'autre part, les collectivités locales de MP s'impliquent de plus en plus en faveur de l'occitan. Le Conseil Régional manifeste la volonté de signer une Convention comme le prévoit désormais le Code de l'Education. Les travaux du Conseil Régional auxquels nous sommes associés en tant que pôle fédérateur pour l'occitan montrent le volontarisme de

cette collectivité. Les Conseils Généraux prennent également de plus en plus d'initiatives et souhaitent être associés à cette politique régionale : soutien aux intervenants extérieurs dans les écoles primaires, chargés de mission, mesures d'accompagnement culturel à l'enseignement, soutien aux associations...

Dans ce contexte, nous nous réjouissons que vous nous receviez aussi rapidement, en vue du prochain CAEOC.

Nous souhaiterions évoquer des questions précises et souligner les problèmes qui se posent dans l'application de cette politique ministérielle et académique.

1 – A l'heure actuelle, le message de l'institution concernant l'enseignement de l'occitan manque de clarté : les langues régionales ne sont pas mentionnées dans les textes officiels en ce qui concerne le « socle commun des connaissances », le volet A2 du brevet des collèges ; les programmes de l'enseignement des langues régionales pour l'école primaire parus le 27 septembre 2007 sont difficilement applicables dans un contexte d'enseignement exclusif des langues étrangères ; Monsieur le Recteur avait annoncé l'actualisation de la circulaire de 1999. Un groupe de travail y avait contribué et il avait été précisé lors du dernier CAEOC qu'elle sortirait à la rentrée. Le retard nous inquiète et nous souhaitons une parution rapide de cette **nouvelle circulaire rectorale** plus adaptée, accompagnée d'une communication institutionnelle, notamment auprès des IA, IEN et chefs d'établissements.

***Le Recteur nous annonce la sortie de cette circulaire et sa présentation au CAEOC du 9 avril 2008***

2 – Nous souhaiterions également que, conformément au Code de l'Education, la **Convention** préparée par le Conseil Régional soit rapidement signée et mise en œuvre, afin que des moyens spécifiques soient attribués pour développer cette politique, notamment pour les mesures de valorisation et d'accompagnement, le matériel pédagogique.

***Le Recteur affirme sa volonté de signer cette Convention avec la Région d'ici la rentrée 2008 ou la fin de l'année civile.***

3 – En ce qui concerne le **bilinguisme français-occitan** dans le 1<sup>er</sup> degré, la politique académique a permis ces dernières années d'arriver à 21 sites pour près de 2000 élèves. Cette progression basée jusqu'en 2005 sur l'ouverture de 2 à 3 sites par an, s'est arrêtée depuis la rentrée scolaire 2006, aucun site nouveau n'ayant vu le jour, malgré l'annonce faite par le rectorat lors du CAEOC de mars 2007. Aussi, nous demandons la reprise de la dynamique de création de nouveaux sites, par une information volontariste auprès des IA et IEN de tous les départements.

Les besoins en personnels compétents pour cet enseignement, dans les sites existants ou futurs, nécessitent l'ouverture, comme l'a dit Monsieur le Recteur lors du CAEOC de 2007, de 12 postes ouverts au CRPE spécial.

*La réponse du Recteur allait dans le sens de l'étude de cette question mais rien n'était arrêté au moment de l'entretien.*

4 – Au collège, la nouvelle réglementation concernant la validation des acquis en langue exclut la langue régionale dans le **volet A2**, ce qui pénalise actuellement les élèves ayant choisi l'occitan en LV2. Ceci concerne tout particulièrement les collégiens de la filière bilingue.

Cela ne dépendant pas de la responsabilité académique, nous demandons cependant que le rectorat formule une demande de modification au ministère.

*Le Recteur prend note et s'engage à transmettre la demande de modification.*

5 – Dans tout le secondaire, se pose depuis plusieurs années le problème de l'offre d'enseignement de l'occitan, alors que le nombre d'élèves augmentait jusqu'alors.

Cette situation est due à plusieurs causes :

- 4 certifiés d'occitan sont en disponibilité ou à l'Université et 3 sont en congé de longue maladie, ce qui équivaut à 7 professeurs de moins en 2007-2008.
- le départ à la retraite de professeurs d'autres disciplines qui enseignaient l'occitan et qui ne sont pas comptabilisés comme des départs à compenser en occitan.

Les conséquences du manque d'enseignants sont donc :

- 34 professeurs d'occitan doivent travailler sur 3 établissements et 6 doivent travailler sur 4...
- des enseignements ont été fermés.
- tous les TZR d'occitan sont actuellement employés sur des postes à l'année.
- 7 non-titulaires (3 contractuels et 4 vacataires) ont du être recrutés en 2007-2008.

Afin de pallier le manque d'enseignants, Monsieur le Recteur Merlin nous avait informés, lors du dernier CAEOC, de sa demande au ministère de 3 postes de certifiés supplémentaires, demande à laquelle le ministère répondit par l'octroi de 2 postes seulement, dont un n'est plus occupé...

Nous souhaitons également aborder la question du maintien de l'option occitan au lycée. Il s'agit d'une rumeur rapportée par plusieurs collègues selon laquelle, dans l'hypothèse d'une baisse d'offre d'options (langues anciennes par exemple), l'occitan ne serait pas maintenu. Si tel était le cas, cela serait un non respect de la « responsabilité particulière » annoncée par le Recteur Merlin.

Quoi qu'il en soit, nous ne comprendrions pas qu'il y ait une **baisse de l'offre de l'enseignement dans le secondaire**, alors que les besoins augmentent : en effet les offres d'emploi dans le domaine occitan non pourvues croissent dans de nombreux secteurs dont celui de l'enseignement.

Par conséquent, nous vous demandons d'intervenir auprès du ministère afin d'obtenir enfin :

- une réévaluation du nombre de postes offerts au CAPES ;
- un nombre d'entrants dans l'académie correspondant aux besoins réels.

Nous vous demandons également de veiller au maintien de l'option occitan dans tous les lycées dans lesquels elle est offerte, et si possible en développer l'offre, notamment dans l'enseignement professionnel où elle est très faible.

***Sur la question du secondaire, le Recteur s'engage à transmettre au Ministère la demande de besoins supplémentaires. En ce qui concerne les options, il nous confirme la tendance annoncée des suppressions d'options, toujours pour des questions d'économies budgétaires nationales. Cette mesure toucherait particulièrement les options artistiques et culturelles. Aussi, afin de limiter la baisse de l'offre d'options dans l'académie, le Recteur souhaite réorganiser la répartition des options dans les différents bassins, en ciblant les établissements, y compris pour l'Occitan.***

6 – Dans le primaire, le rôle de **l'équipe académique d'animation pédagogique** (conseillers pédagogiques et instituteurs-animateurs) est primordial pour mettre en œuvre les différents textes officiels, tels que la circulaire Darcos de 1995, les circulaires ministérielles de 2001, les circulaires rectorales de 1999 et 2000, ainsi que les derniers programmes sur les langues régionales de 2007. Ces personnels participent dans leurs départements aux actions de formation initiale et continue, au suivi des maîtres débutants, de la sensibilisation jusqu'au bilinguisme. Ils sont les premiers relais sur le terrain de la politique d'offre bilingue du rectorat. Ils encadrent les intervenants extérieurs dans un souci de cohérence pédagogique avec les projets d'école et les actions des maîtres. Ils créent du matériel pédagogique et assurent la diffusion de « Chercheurs d'Oc ».

C'est pourquoi nous vous demandons de confirmer le maintien de ces équipes départementales annoncé par votre prédécesseur, en évitant toute suppression ou réorientation de ces postes (cas du Gers, du Tarn, etc...). Notons que ces personnels rencontrent des situations difficiles et hétérogènes de remboursement de leurs frais de déplacement.

***Le Recteur nous annonce que l'IA du Gers lui a confirmé que l'équipe départementale d'animation allait remonter à 2. D'autre part il réaffirme sa volonté de maintenir en l'état les équipes départementales de conseillers pédagogiques et d'animateurs sans suppression ou réorientation de postes.***

6 – Nous nous réjouissons de l'ouverture d'une offre d'enseignement de l'occitan à l'**université** Paul Sabatié, ce qui augmente le potentiel d'étudiants concernés. Cela permettra de mieux alimenter les différentes filières en occitan, dont le CRPE spécial et le CAPES. Nous souhaitons que cette offre nouvelle voie le jour dans toutes les universités de l'académie, notamment à Albi, avec votre soutien.

Pour ce qui est de l'IUFM, deux sites se sont chargés de la formation initiale des étudiants issus du CRPE spécial. Toutefois, sur les différentes antennes départementales, on constate de grandes inégalités d'offre de formation.

7 – Quelques **problèmes sensibles** subsistent dans l'académie :

Dans le Lot, depuis des années, l'IA manifeste son opposition, n'apportant aucune contribution du département au développement de l'occitan comme cela est prévu par la politique académique :

- menaces de ne pas valider la formation des PE2 qui choisiraient l'option occitan;
- non remplacement d'une institutrice-animatrice en congé de maternité et utilisation de l'autre instituteur-animateur en remplacement dans un site bilingue, alors que deux brigades compétents en occitan avaient été identifiés ;
- recul de la sensibilisation et stagnation du bilinguisme.

Nous remarquons que c'est dans ce département que, pour la 2<sup>ème</sup> fois, un Inspecteur Général de l'Education Nationale donne publiquement un avis négatif sur la légitimité même de l'enseignement de l'occitan.

Nous vous demandons de bien vouloir réaffirmer la politique académique afin que chacun l'applique, à son niveau de responsabilité.

***Le Recteur nous dit qu'il compte interroger l'IA du Lot sur la question. En ce qui concerne l'IG, il ne peut intervenir directement mais désapprouve cette attitude.***

Dans le Tarn, l'enseignement bilingue du site de Saint Sulpice est menacé par la réduction du nombre de postes à la maternelle sous prétexte d'un transfert à l'élémentaire. Nous vous demandons d'intervenir également sur ce point précis auprès de l'Inspecteur d'Académie.

***Le Recteur nous dit avoir été mis au courant de cette situation en particulier par une lettre des parents d'élèves de Saint-Sulpice et il semblerait que tous les postes existants soient maintenus sans transfert ou suppression.***

8 – Afin d'apporter notre contribution à la politique nationale sur l'enseignement des langues régionales, nous joignons un document émanant de la FELCO concernant l'ensemble des problèmes qui doivent être réglés au **niveau ministériel**.

Par ailleurs, nous avons l'honneur de vous annoncer la tenue du **Colloque National de la FLAREP**, fin octobre 2008, qui aura lieu à Saint Affrique, et pour lequel vous recevrez une invitation officielle à y participer.